

# Déclaration de principe relative au recrutement et au placement responsables de personnel infirmier étranger étranger

sur la gestion responsable de l'entreprise

La société Medical Workforce Cherif GmbH s'engage à respecter des pratiques de recrutement et de placement responsables, équitables et éthiques pour le personnel infirmier international. Notre travail s'appuie sur les normes les plus strictes en matière de droits de l'homme et sur les exigences du label de qualité « Recrutement équitable en Allemagne ».

Nous nous engageons notamment à respecter les principes suivants :

## 1. Engagement en faveur d'un recrutement équitable et éthique

Nous nous engageons à respecter des pratiques de recrutement et de placement équitables et éthiques, conformément aux six principes directeurs du label de qualité :

- Écriture
- Gratuité
- Limitation du risque économique pour les professionnels
- Transparence (structures, prestations et coûts)
- Durabilité et participation
- Responsabilité globale de la chaîne de services

Ces principes directeurs constituent une référence contraignante pour nos propres activités ainsi que pour la collaboration avec nos entreprises partenaires tout au long de la chaîne de services.

## 2. Concrétisation des six principes directeurs

### 2.1 La forme écrite pour garantir la vérifiabilité

Tous les contrats, conditions de placement, offres d'emploi et informations sont consignés par écrit et mis à la disposition des infirmiers et infirmières dans un langage compréhensible et en temps utile avant la signature du contrat.

### 2.2 Gratuité du processus de placement pour les infirmiers

L'ensemble du processus de placement est gratuit pour les infirmiers. Nous appliquons strictement le principe « Employer Pays ». Tous les coûts directs et indirects liés au recrutement et au placement sont pris en charge par l'employeur.

### 2.3 Limitation du risque financier pour les infirmiers

Les infirmiers ne doivent verser aucune caution, aucun dépôt ni aucun acompte. Les risques financiers sont minimisés grâce à des dispositions contractuelles claires et à la prise en charge des frais de placement par l'employeur.

### 2.4 Transparence sur les structures, les prestations et les coûts

Nous garantissons une communication claire de toutes les étapes du processus, des responsabilités, des prestations et des coûts. L'étendue des prestations et les responsabilités sont communiquées de manière transparente avant la conclusion du contrat.

## **2.5 Durabilité et participation**

Nous favorisons une intégration durable du personnel infirmier et l'impliquons de manière appropriée dans le cadre du processus. Cela inclut des informations fiables, un accompagnement et une collaboration axée sur le long terme.

## **2.6 Responsabilité globale de la chaîne de services**

Nous assumons la responsabilité du respect de ces principes tout au long de la chaîne de services et engageons également nos entreprises partenaires à respecter ces normes.

## **3. Respect du Code de pratique mondial de l'OMS**

Nous nous engageons expressément à respecter le Code de pratique mondial de l'OMS sur le recrutement international du personnel de santé.

Cela implique notamment :

- de ne pas recruter dans les pays figurant sur la liste de l'OMS relative au soutien et aux garanties pour le personnel de santé (Health Workforce Support and Safeguards List) en vigueur,
- vérifier régulièrement les listes de pays concernées,
- l'engagement contractuel de nos partenaires à respecter ces directives.

Actuellement, le label de qualité s'applique au sein de notre entreprise pour le recrutement de personnel infirmier provenant du pays suivant : la Tunisie.

## **4. Respect des normes internationales en matière de droits de l'homme**

Nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre les normes internationales en matière de droits de l'homme, en particulier :

- les normes fondamentales de l'OIT,
- des Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT pour un recrutement équitable,
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- ainsi que des conventions internationales pertinentes des Nations Unies relatives aux droits de l'homme.

Ces normes sont contraignantes pour nos propres activités ainsi que pour nos entreprises partenaires tout au long de la chaîne de services.

## **5. Respect du principe « Employer Pays »**

Nous veillons à ce que les infirmiers et infirmières internationaux ne supportent, ni directement ni indirectement, aucun frais de placement ou de services connexes. L'ensemble des coûts est pris en charge exclusivement par les employeurs.

## **6. Renonciation aux clauses de fidélité et de remboursement**

Nous nous engageons à ne pas inclure, dans les contrats de placement conclus avec des infirmiers internationaux, de clauses de fidélité ou de remboursement liées aux frais de placement.

Il en va de même pour les contrats de travail que nous négocions. Aucune disposition contraire aux normes du label de qualité « Recrutement équitable dans le secteur des soins en Allemagne » n'est soutenue ni appliquée.

## **7. Communication publique de la déclaration de principes**

Cette déclaration de principes est rendue publique, notamment via notre site web. Elle est activement communiquée aux infirmiers et infirmières ainsi qu'aux entreprises partenaires au cours du processus de recrutement.

### **Formule de conclusion**

Par la présente déclaration de principes, Medical Workforce Cherif GmbH réaffirme son engagement en faveur d'un recrutement international équitable, transparent et respectueux des droits de l'homme. La protection, la dignité et les droits des professionnels de santé sont au cœur de notre travail.

### **Medical Workforce Cherif GmbH**

Fathi Cherif Directeur  
général